



République Française  
Département MAYENNE

## COMMUNE DE LE HORPS

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21/06/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

L'an 2021, le vingt et un juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni, dans la SALLE DE REUNION de l'ex-CCHL dans le respect des règles en vigueur en matière sanitaire, sous la présidence de Patrick SOUTIF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 juin 2021.

**Présents** : Mmes Brigitte MULLOIS, Constance DENIAU, Linda GARNIER, Fabienne FOUQUET, Mélina ROMAGNE, Rachel RICHARD Mrs Patrick SOUTIF, Bernard TUFFREAU, Alain THUAULT, Romain GRANDIN, Daniel FOUCHER, David DUJARRIER et Samuel JARDIN.

**Absent** : Mr Claude DOUILLET.

**A été nommée secrétaire** : Mme Constance DENIAU

*Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2021 a été adopté à l'unanimité*

**D2021-06-01**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR**

*Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021*

Monsieur Le Maire fait part de la demande de Monsieur Le Receveur relative à l'admission en non-valeur de plusieurs titres sur le budget général commune.

Il souligne que Monsieur Le Receveur a déployé tous les moyens à sa disposition pour recouvrer les dettes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 141.37 € sur le budget assainissement comme suit :

Numéros de liste	Montant
4611710512	141.37 €
<b>Total</b>	<b>141.37 €</b>

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à ces différents mandatements.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ↪ **ACCEPTENT** de participer aux frais de scolarité de ces quatre enfants pour un montant de 2 599.48 €,
- ↪ **AUTORISENT** Monsieur Le Maire à mandater cette dépense.

**D2021-06-02**

**ALSH ETE 2021 : REMUNERATION DES ANIMATEURS**

*Délibération reçue en Préfecture le 06/07/2021*

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement été 2021, il convient de déterminer le montant de rémunération des agents saisonniers.

Monsieur le Maire propose de les rémunérer comme suit :

- **Les agents stagiaires du BAFA et autres agents (agent de service, agent non qualifié) adjoints d'animation territorial, sur la base de l'indice brut 354 / majoré 332 de la Fonction Publique Territoriale.**

Noms	Prénoms	Début du contrat	Fin du contrat	Temps de travail hebdomadaire
<b>BRETEAU</b>	Hortense	07/07/2021 19/07/2021	11/07/2021 30/07/2021	35 heures
<b>CHAMPAIN</b>	Mathéo	12/07/2021	30/07/2021	35 heures
<b>RICHARD</b>	Anthony	07/07/2021	30/07/2021	35 heures

- **Les agents titulaires du BAFA, adjoints d'animation territorial sur la base de l'indice brut 355/majoré 335 de la Fonction Publique Territoriale qui assureront leurs missions sur le site de l'ALSH de LE HORPS.**

Noms	Prénoms	Début du contrat	Fin du contrat	Temps de travail hebdomadaire
<b>TODA</b>	Martine	07/07/2021	30/07/2021	35 heures
<b>AUBRY</b>	Vassili	07/07/2021	30/07/2021	35 heures
<b>LE PECULIER</b>	Hélène	07/07/2021	30/07/2021	35 heures

- Les agents titulaires du BAFA ou équivalent, adjoints d'animation territoriale sur la base de l'indice brut 355/majoré 335 de la Fonction Publique Territoriale qui assureront leurs missions en mini-camps.**

Noms	Prénoms	Début du contrat	Fin du contrat	Temps de travail hebdomadaire
CHANTOISEAU	Tiffany	07/07/2021 26/07/2021	11/07/2021 30/07/2021	35 heures
HESLOT	Isabelle	12/07/2021	23/07/2021	35 heures
BLANCHET	Margaux	01/07/2021	30/07/2021	35 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- de rémunérer les agents dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement été organisé durant la période du 07 juillet 2021 au 30 juillet 2021 inclus, comme suit :
  - Les agents stagiaires du BAFA et autres agents sur la base de l'indice brut 354 / majoré 332 de la Fonction Publique Territoriale.
  - Les agents titulaires du BAFA sur la base de l'indice brut 355 / majoré 335 de la Fonction Publique Territoriale.
- de rémunérer le temps de préparation effectuées au préalable pour l'animation, à savoir :
  - 20 heures à Martine TODA, qui assurera les missions de directrice adjointe sur le centre.
  - 5 heures à Tiffany CHANTOISEAU et Isabelle HESLOT,
  - 10 heures aux autres animateurs.
- de verser une indemnité de nuitées d'un montant de 12.00 € brut/ nuitée aux 4 animateurs qui assureront les mini-camps à savoir trois agents saisonniers Tiffany CHANTOISEAU, Isabelle HESLOT, Margaux BLANCHET et d'un agent titulaire Nathalie FOUCHER.

**D2021-06-03**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITES DES ENFANTS DE LE HORPS SCOLARISES  
A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAYENNE ET VILLAINES LA JUHEL**

*Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021*

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, selon l'article 212-8 du Code de l'Education, la commune est tenue de financer les frais de scolarité d'enfants résidant au sein de la commune et fréquentant un établissement scolaire public de communes extérieures, du fait de l'absence d'une école publique à Le Horps.

Il précise que cette participation concerne deux enfants scolarisés en classe ULIS sur l'année scolaire 2020-2021 ; l'un à Mayenne et l'autre à Villaines-La-Juhel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ✍ **ACCEPTENT** de participer aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe ULIS à Mayenne pour un montant de 398.66 €,

- ✚ **ACCEPTENT** de participer aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en Classe ULIS à Villaines-La-Juhel pour un montant de 460.79 €.
- ✚ **AUTORISENT** Monsieur Le Maire à mandater ces dépenses.

**D2021-05-04**

**CHANTIERS « ARGENT DE POCHE » : EDITION 2021**

*Délibération reçue en Préfecture le 03/06/2021*

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à la nouvelle édition « opération argent de poche ».

L'objectif de cette initiative est de permettre à des jeunes de 16 ans révolus à 18 ans de travailler l'été au sein des différentes communes de Mayenne Communauté au travers de la mise en place de travaux d'intérêt général.

Proposition est faite d'accueillir deux chantiers « argent de poche » :

- Chantier « été » : 3 jeunes du 06 juillet au 08 juillet 2021
- Chantier « automne » : 4 jeunes du 25 octobre au 29 octobre 2021.

La rémunération sera prise en charge par Mayenne Communauté ; la commune assurera l'encadrement, la gestion administrative, la mise à disposition du matériel, de moyens humains ainsi que des vêtements de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ **ACCEPTTE** de participer à l'opération « argent de poche » pour l'année 2021, sous réserve de l'accord de Mayenne Communauté,
- ✚ **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer la convention de partenariat avec Mayenne Communauté dans le cas d'un avis favorable.

**D2021-06-04**

**ADHESION AU RESEAU DES COLLECTIVITES ENGAGEES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021*

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion au Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...)

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- Partager ses expériences,
- Contribuer à la vie du réseau,
- S'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- Régler la cotisation annuelle d'un montant de 300.00 € à l'association Synergies dont la moitié sera prise en charge par Mayenne Communauté.

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes,
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...)
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne,
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées vers le développement durable, animé par l'association Synergies,
- **ACCEPTE** de régler le montant de la cotisation soit 300.00 € dont la moitié (150.00 €) sera prise en charge par Mayenne Communauté,
- **DESIGNE** comme représentant titulaire M. Patrick SOUTIF.

**D2021-06-05-01**

**SALLE DES FETES : DELEGATION DE POUVOIR A LA COMMISSION  
« TRAVAUX – INFRASTRUCTURES – CONDUITE DE PROJETS »  
POUR LA DETERMINATION DES TARIFS**

*Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021*

Au vu du calendrier des travaux de la salle des fêtes, Monsieur Le Maire expose que la mise en location de cette nouvelle salle pourrait être effective au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner pouvoir aux membres la commission travaux-infrastructures-conduite de projets afin de déterminer les tarifs de la nouvelle salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **DONNE DELEGATION** aux membres de la Commission « travaux-infrastructures-conduite de projets » de déterminer les tarifs de la nouvelle salle des fêtes pour la fin de l'année 2021 et 2022.

**D2021-06-05-02**

**MOBILIER ET EQUIPEMENTS DE CUISINE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE  
RELANCE – INVESTISSEMENT COMMUNAL - DE LA REGION DES PAYS DE LA  
LOIRE**

*Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Région des Pays de la Loire d'un plan de relance afin de pouvoir accompagner les communes dans la relance de leur projet suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19 et stimuler l'investissement local.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivants :

**1- Description détaillée du projet :**

- *Acquisition d'équipements de cuisine et de mobilier pour la nouvelle salle des fêtes*

## 2- Calendrier prévisionnel du projet :

- *Livraison prévue en septembre 2021*

## 3 - Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Fourniture de mobilier	30 686.02 €
Fourniture d'équipements de cuisine	23 401.00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>54 087.02 €</b>

TOTAL HT 54 087.02 €  
 TVA (20 %) 10 817.40 €  
**TOTAL TTC 64 904.42 €**

## 4 - Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Région des Pays de La Loire (plan de relance – investissement communal)	10 817.40 €
Fonds propres de la commune	43 269.62 €
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>54 087.02 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet concerné et retient le calendrier des travaux,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Région, au titre du plan de relance – investissement communal, à hauteur de 20% du montant HT des investissements concernés, d'un montant de 10 817.40 €,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**D2021-06-05-03**

**RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES : REALISATION D'UN PRET BANCAIRE**

Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la souscription d'un prêt bancaire, dans le cadre de l'extension et de la rénovation de la cantine en salle des fêtes.

Il rappelle que pour les besoins de financement de l'opération susvisée, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000.00 €, et précise que cinq organismes bancaires ont été consultés : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, la Banque Postale et la Banque des Territoires.

Après examen des offres, il est proposé de retenir l'offre de La Banque Postale selon les caractéristiques suivantes :

<b>Montant du prêt</b>	<b>300 000.00 €</b>
Score Gissler	1A
Durée du contrat	18 ans
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0.84 %
Commission d'engagement	0.10% du montant du prêt
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Base de calcul des intérêts	Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle mode constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour toute ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Après en avoir pris connaissance de l'offres de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 proposées par la Banque Postale, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir l'offre de prêt de la Banque Postale telle que présentée,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints, de signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

**D2021-06-05-4**

**RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES : SIGNATURE D'AVENANTS**

Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021

En référence à la délibération du 22/06/2020, relative à l'attribution du marché public « rénovation et extension de la salle des fêtes »,

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des avenants comme suit :

<b>N° lot</b>	<b>Nom de l'entreprise concernée</b>	<b>Montant HT du marché initial (acte d'engagement)</b>	<b>Montant de l'avenant</b>	<b>Montant HT du marché après avenant</b>
Lot 1. Gros-œuvre - VRD	SARL BTEM	140 0000.00	+ 1 962.60 €	141 962.60 €
Lot 3. Etanchéité	SARL DUVAL étanchéité	30 000.00 €	+ 1 000.00 €	31 000.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ✓ **ACCEPTENT** les avenants susvisés,
- ✓ **CHARGENT** Monsieur Le Maire de les signer dès que possible.

**D2021-06-06**

**LOGEMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES**

*Délibération reçue en Préfecture le 01/07/2021*

Monsieur Bernard TUFFREAU, adjoint en charge de la gestion des équipements et du patrimoine, suggère aux membres du Conseil Municipal de réaliser des travaux d'isolation des combles dans six logements communaux et de bénéficier, dans le même temps, du dispositif C.E.E (Certificats d'économies d'énergie).

Il est rappelé que ce programme C.E.E oblige les entreprises (Total, EDF...) qui produisent ou vendent de l'énergie, à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des particuliers ou des collectivités.

Aussi, il est proposé de retenir la SARL DESNOS, titulaire du label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de réaliser des travaux d'isolation des combles dans six logements communaux,
- **ACCEPTTE** de bénéficier du dispositif « Certificats d'économies d'Énergie »,
- **DECIDE** de retenir la SARL DESNOS pour la réalisation de ces travaux,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'engager la dépense et de signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

**Prochain conseil municipal : LUNDI 19 JUILLET 2021 à 20h30**